



The New Brunswick Federation of Music Festivals Incorporated
La Fédération des festivals de musique du Nouveau-Brunswick

Directives concernant l'édition 2010 du
Festival provincial de musique du Nouveau-Brunswick
du 4 au 6 juin
Florenceville - Bristol

Les festivals régionaux peuvent déterminer qui les représenteront lors des finales du concours provincial de l'une des façons suivantes :

1. Un festival régional peut ajouter des catégories provinciales à son syllabus. Les étudiants qui désirent être admissibles aux finales du Festival provincial doivent s'inscrire dans ces catégories. Pour chacune des catégories, les juges détermineront quel étudiant représentera le festival régional.
2. Pour chaque catégorie, le juge du festival régional peut choisir un étudiant du niveau approprié en s'assurant que l'étudiant en rencontre les exigences et qu'il possède le répertoire requis.

Une note minimum de 85 est exigée afin d'être recommandé au Festival provincial du Nouveau-Brunswick.

Les festivals régionaux peuvent être représentés au festival provincial par **DEUX concurrents** dans chaque catégorie. On encourage les juges des festivals régionaux à nommer un concurrent remplaçant, tout en remplissant les formulaires requis, pour l'éventualité où un des deux premiers concurrents choisis soit dans l'impossibilité de prendre part à la compétition pour une raison quelconque.

Les concurrents peuvent être recommandés par UN SEUL des festivals régionaux en vue d'une participation aux finales du Festival de musique provincial. Chaque concurrent doit accepter, ou refuser, la recommandation d'un festival régional dans un délai de 48 heures.

Le répertoire exécuté lors du Festival provincial DOIT être celui pour lequel le concurrent a été recommandé par le festival régional.

Chacune des pièces présentées doit avoir été mémorisée pour tous les niveaux de la compétition et chacune des catégories, à l'exception des orchestres de chambre de catégorie 8 **et des œuvres multi instrumentales à percussion de catégorie 7.**

Un concerto ou une pièce de concert est définie comme toute composition écrite **originellement** pour un instrument avec accompagnement orchestral.

Sur leur formulaire d'inscription, les concurrents doivent indiquer la référence qui leur a permis de déterminer le niveau de difficulté de leur répertoire. Les œuvres de référence acceptées par le Festival provincial de musique sont celles du Royal Conservatory of Music [RCM], de Conservatory Canada [CC], de Vincent d'Indy [VD] et de l'École préparatoire de l'Université de Moncton [EPUM]. Les œuvres tirées de ces répertoires sont acceptées lorsqu'elles incluent le titre complet et le numéro d'opus, s'il y a lieu. En raison des différences inhérentes aux systèmes de notation, les niveaux équivalents acceptés pour chaque niveau sont énumérés dans chacune des disciplines.

Afin d'encourager la présentation d'œuvres musicales récentes ou inconnues jusqu'ici et de demeurer objectifs, nous accepterons également les lettres confirmant l'évaluation de pièces qui ne sont pas cotées par l'une des sources susmentionnées si elles sont émises par le Royal Conservatory of Music. Veuillez vous référer à leur site Web afin de connaître les modalités afférentes à cette option : www.rcmexaminations.org.

Prenez note que des catégories relatives aux solos de percussion et aux solos de théâtre musical ont été ajoutées à titre d'essai au programme provincial de 2010. Des catégories pour solos de percussion de niveau senior sont présentées au Festival provincial de musique en 2010.

Pour être admissible au Festival national de musique, un concurrent doit s'inscrire dans une catégorie senior du Festival provincial. Les règlements afférents sont détaillés dans le « Programme et règlements officiels 2010 » de la Fédération canadienne des festivals de musique. Celui-ci peut être obtenu par le biais du site Web : www.fcmf.org.

CATÉGORIE 1 – SOLO POUR CHANT

Junior

15 ans et moins

Niveau de difficulté – RCM / CC 3^e à 7^e année; ÉPUM 4^e à 6^e année

Durée maximale – 10 minutes

Les pièces doivent être mémorisées

Deux sélections de styles contrastants (peuvent être des œuvres complètes – cycle ou collection)

Des prestations dans des langues différentes sont recommandées

Intermédiaire

18 ans et moins

Niveau de difficulté – RCM / CC 6^e à 10^e année; ÉPUM 6^e à 9^e année

Durée maximale – 15 minutes

Les pièces doivent être mémorisées

Deux sélections de styles contrastants (peuvent être des œuvres complètes – cycle ou collection)

Des prestations dans des langues différentes sont obligatoires

Senior

28 ans et moins

Durée maximale – 40 minutes

Les pièces doivent être mémorisées

Deux langues ou plus

Les trois sélections suivantes :

1. Une sélection d'un opéra, avec récitatif le cas échéant, interprétée dans la tonalité originale mais dans la langue au choix
2. Une aria d'une oeuvre sacrée importante, avec récitatif le cas échéant, interprétée dans la tonalité originale mais dans la langue au choix
3. Une pièce au choix

* le répertoire pour le festival national ne peut comprendre qu'un seul cycle de chansons

CATÉGORIE 2 - SOLO POUR PIANO

Junior

18 ans et moins

Niveau de difficulté – RCM / CC 5^e à 7^e année; VD / ÉPUM 3^e à 5^e année

Durée maximale – 10 minutes

Les pièces doivent être mémorisées

Deux sélections :

1. un mouvement d'une sonatine ou d'une sonate
2. une autre pièce de style contrastant approprié

Intermédiaire

18 ans et moins

Niveau de difficulté – RCM / CC 8^e à 10^e année; VD / ÉPUM 6^e à 8^e année

Durée maximale – 15 minutes

Les pièces doivent être mémorisées

Deux sélections :

1. un mouvement d'une sonatine ou d'une sonate
2. une autre pièce de style contrastant approprié

Senior

28 ans et moins

Durée maximale – 40 minutes

Les pièces doivent être mémorisées

Les deux sélections suivantes :

1. Au moins deux mouvements consécutifs d'une sonate importante ou d'un concerto, ou une pièce de concert complète
2. Une pièce au choix, qui ne peut être un autre mouvement de la sonate ou du concerto

* Veuillez prendre note que le Festival de musique provincial du Nouveau-Brunswick prend place dans différentes régions de la province et il est possible que pour les œuvres composées pour deux pianos, le second piano doit un piano droit ou électronique.

CATÉGORIE 3 - SOLO POUR CORDES

On demande aux concurrents d'indiquer l'instrument sur lequel ils joueront. Les guitaristes doivent s'inscrire dans la Catégorie 4.

Junior

18 ans et moins
Niveau de difficulté – RCM / CC 5^e à 7^e année; VD 3^e à 5^e année
Durée maximale – 10 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
Deux sélections de styles contrastants

Intermédiaire

18 ans et moins
Niveau de difficulté – RCM / CC 8^e à 10^e année; violon VD 6^e à 7^e année; violoncelle VD 4^e à 6^e année
Durée maximale – 15 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
Deux sélections :
1. un mouvement d'une sonate ou d'un concerto, ou une pièce de concert reconnue
2. une autre pièce de style contrastant

Senior

28 ans et moins
Durée maximale – 40 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
les deux sélections suivantes :
1. Au moins deux mouvements de concerto important ou une pièce de concert complète
2. Une pièce au choix, qui ne peut être un autre mouvement du concerto

CATÉGORIE 4 - SOLO POUR GUITARE CLASSIQUE

Junior

18 ans et moins
Niveau de difficulté – RCM / CC 4^e à 7^e année; VD / ÉPUM 3^e à 5^e année
Durée maximale – 10 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
Les pièces avec accompagnement sont permises, lorsqu'approprié
Deux sélections de styles contrastants

Intermédiaire

18 ans et moins
Niveau de difficulté – RCM / CC 8^e à 10^e année; VD / ÉPUM 6^e à 7^e année
Durée maximale – 15 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
Les pièces avec accompagnement sont permises, lorsqu'approprié
Deux sélections de styles différents, dont l'une peut être une pièce comportant plusieurs mouvements

Senior

28 ans et moins
Durée maximale – 40 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
Les pièces avec accompagnement sont permises, lorsqu'approprié
Les deux sélections suivantes :
1. **Une pièce importante ou de niveau avancé au choix pouvant comporter plusieurs mouvements, ou au moins deux mouvements consécutifs d'un concerto ;**
2. Une pièce au choix, qui ne peut être un autre mouvement de la première pièce

CATÉGORIE 5 - SOLO POUR BOIS

On demande aux concurrents d'indiquer l'instrument sur lequel ils joueront.

Junior

18 ans et moins
Niveau de difficulté – RCM / CC 4^e à 6^e année; VD / ÉPUM 3^e à 5^e année
Durée maximale – 10 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
Deux sélections de styles contrastants

Intermédiaire

18 ans et moins
Niveau de difficulté – RCM / CC 8^e à 10^e année; VD / ÉPUM 6^e à 8^e année
Durée maximale – 15 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
Deux sélections de styles contrastants

Senior

28 ans et moins
Durée maximale – 40 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
Les deux sélections suivantes :

1. Au moins deux mouvements de concerto important ou une pièce de concert complète
2. Une pièce au choix, qui ne peut être un autre mouvement du concerto

CATÉGORIE 6 - SOLO POUR CUIVRES

On demande aux concurrents d'indiquer l'instrument sur lequel ils joueront.

Junior

18 ans et moins
Niveau de difficulté – RCM / CC 4^e à 6^e année; VD / ÉPUM 3^e à 5^e année
Durée maximale – 10 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
Deux sélections de styles contrastants

Intermédiaire

18 ans et moins
Niveau de difficulté – RCM / CC 8^e à 10^e année; VD / ÉPUM 6^e à 8^e année
Durée maximale – 15 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
Deux sélections de styles contrastants

Senior

28 ans et moins
Durée maximale – 40 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
Les deux sélections suivantes :

1. Au moins deux mouvements de concerto important, ou une pièce de concert complète
2. Une pièce au choix, qui ne peut être un autre mouvement du concerto

CATÉGORIE 7 – SOLO POUR PERCUSSION

On demande aux concurrents d'indiquer l'instrument sur lequel ils joueront.

Veillez prendre note qu'un ensemble d'instruments à percussion sera fourni lors des Festivals de musique provincial et national. Cet ensemble comprendra 1 marimba, 2 vibraphones, 1 xylophone, 4 timbales, 1 grosse caisse de concert, une caisse claire de concert avec pied, 4 toms de concert avec pieds, 3 cymbales suspendues avec pieds, 1 série de blocs chinois avec pied. L'utilisation d'autres instruments à percussion est permise, les concurrents doivent toutefois les apporter.

Junior

18 ans et moins
Niveau de difficulté – RCM 4^e à 7^e année
Durée maximale – 10 minutes
Les pièces doivent être mémorisées
L'accompagnement au piano est permis, lorsqu'approprié
Deux sélections de styles contrastants :

1. une pièce au choix sur caisse claire, de niveau élémentaire (étude tirée du Peters Elementary Snare Drum ou un équivalent)

2. une pièce au choix sur clavier se jouant à 2 baguettes – xylophone, vibraphone ou marimba

Intermédiaire

18 ans et moins

Niveau de difficulté – RCM 8^e à 10^e année

Durée maximale – 15 minutes

Les pièces doivent être mémorisées

L'accompagnement au piano est permis, lorsqu'approprié

Deux sélections de styles contrastants :

1. l'une des deux options suivantes : une pièce au choix sur caisse claire, de niveau intermédiaire **OU** une pièce au choix sur timbales (4) avec, si nécessaire, accompagnement au piano
2. une pièce au choix sur clavier se jouant à 4 baguettes – xylophone, vibraphone, ou marimba

Senior

28 ans et moins

Durée maximale – 40 minutes

Toutes les pièces de solo pour instruments à percussion doivent être mémorisées. Lorsque des œuvres sont composées pour de multiples instruments, la mémorisation est encouragée, mais non obligatoire.

Trois sélections de styles contrastants incluant des œuvres se jouant avec baguettes, sur timbales et caisse claire :

1. Au moins deux mouvements consécutifs d'une oeuvre comportant plusieurs mouvements
2. Une oeuvre se jouant sur plusieurs instruments de percussion
3. Une autre pièce au choix

VEUILLEZ PRENDRE NOTE qu'en 2010, la catégorie senior pour instruments de percussion sera disponible au niveau du Festival national de musique qu'en 2010.

CATÉGORIE 8 – ENSEMBLE DE MUSIQUE DE CHAMBRE

Un minimum de trois et un maximum de six musiciens, chacun ayant une seule partie. Quand un piano est inclus, la partie jouée au piano doit être originale et non une réduction d'orchestre. Toute instrumentation et amplification du son sont interdites à moins que cela ne soit indiqué dans la partition.

Junior

15 ans et moins

Niveau de difficulté – RCM / CC 4^e à 7^e année

Durée maximale – 10 minutes

Deux sélections de styles contrastants

Intermédiaire

18 ans et moins

Niveau de difficulté – RCM / CC 8^e à 10^e année

Durée maximale – 15 minutes

Deux sélections de styles contrastants

Senior

28 ans et moins

Durée maximale – 40 minutes

les deux sélections suivantes :

1. Au moins deux mouvements de la pièce interprétée au festival régional
2. Une autre pièce au choix, qui ne peut être un autre mouvement de la pièce mentionnée ci-dessus

RÈGLEMENTS APPLICABLES AU THÉÂTRE MUSICAL

1. Pour les catégories se rapportant au théâtre musical, la participation aux finales du Festival de musique provincial du N.-B. sera fondée sur les recommandations des membres du jury des festivals régionaux, sans exigence au niveau de la notation.
2. L'accompagnement sera limité à un piano qui sera fourni sur les lieux de la compétition.
3. Les costumes et accessoires théâtraux non vivants seront permis (1 à 3 accessoires par pièces, qui doivent être installés et enlevés par l'artiste). Le temps alloué aux changements de costumes et à l'installation/retrait des accessoires devra faire partie du temps total alloué au concurrent pour la présentation de sa prestation. Le concurrent doit fournir la liste de ses accessoires sur son formulaire d'inscription à la compétition provinciale.
4. Le dialogue sera permis s'il est nécessaire à la construction du personnage. L'ensemble du dialogue doit toutefois faire partie du temps total alloué à la prestation du concurrent.

5. Pour des raisons de sécurité et de logistique, les performances/chorégraphies ne pourront se dérouler sur l'ensemble de la scène. Des mouvements restreints seront toutefois permis.
6. Les extraits choisis devront être tirés d'œuvres du théâtre musical seulement. Les extraits d'œuvres cinématographiques, de comédies musicales télévisées ou cinématographiques, ou d'opérettes ne seront pas permis.

CATÉGORIE 9 – SOLO POUR THÉÂTRE MUSICAL

Junior

15 ans et moins

Durée maximale – 15 minutes

Les pièces doivent être mémorisées

Deux sélections de styles contrastants tirées d'œuvres du théâtre musical. Il est possible d'utiliser différentes techniques vocales appropriées au théâtre musical.

Au moins une des sélections doit avoir été présentée au festival régional dont les membres du jury auront émis la recommandation.

Intermédiaire

18 ans et moins

Durée maximale – 20 minutes

Les pièces doivent être mémorisées

Deux sélections de styles contrastants tirées d'œuvres du théâtre musical. Il est possible d'utiliser différentes techniques vocales appropriées au théâtre musical.

Au moins une des sélections doit avoir été présentée au festival régional dont les membres du jury auront émis la recommandation.

Senior

28 ans et moins

Durée maximale – 30 minutes

Les pièces doivent être mémorisées

Deux sélections de styles contrastants tirées d'œuvres du théâtre musical. Il est possible d'utiliser différentes techniques vocales appropriées au théâtre musical.

Au moins une des sélections doit avoir été présentée au festival régional dont les membres du jury auront émis la recommandation.

*** Veuillez prendre note que les catégories de théâtre musical ne seront PAS disponibles au niveau du Festival national de musique.**

CATÉGORIES DE CHANT CHORAL

Le Festival national de musique offre les catégories suivantes pour les groupes de chant choral :

Ensembles – pour les groupes de 8 à 12 chanteurs.

Chœurs scolaires – minimum de 13 chanteurs de la même école.

Chœurs communautaires – minimum de 13 chanteurs; les chœurs scolaires sont exclus de cette catégorie.

Chœurs masculins – chœurs scolaires ou communautaires; peuvent être composés de voix muées ou non ou des deux.

Les règlements qui suivent s'appliquent à toutes les catégories :

- a. Seules les pièces interprétées à un festival régional ou provincial puis jugées et recommandées à ce même festival sont permises.
- b. Les épreuves sont basées sur l'interprétation de **DEUX PIÈCES DIFFÉRENTES, dont une seule peut comporter de brefs passages pour soliste.**
- c. **Les passages pour soliste ne peuvent correspondre à plus de 10 % de la durée totale de la pièce. Veuillez noter que « pièce » s'entend d'une pièce de musique d'un compositeur et non de plusieurs courtes pièces provenant d'une collection, d'un cycle ou d'une œuvre plus grande.**
- d. Dans les classes imposant un âge maximal, 5 % des membres peuvent excéder cet âge d'au plus 2 ans.
- e. L'âge est déterminé au 31 décembre précédant le festival.

Les quatre types de chœurs peuvent être assujettis à des contraintes, notamment en ce qui a trait à l'âge ou au sexe des concurrents.

ENSEMBLES :

1. Prix Richard W. Cooke (Catégorie 104)

- a. décerné à un ensemble;
- b. une des pièces doit être chantée à trois voix ou plus;
- c. une des pièces doit être un madrigal; les madrigaux contemporains sont acceptés.

CHŒURS SCOLAIRES :

Les membres d'un chœur scolaire doivent tous fréquenter la même école.
Une seule chanson populaire est permise.

1. Prix Paul J. Bourret (Catégorie 103)

- a. les chanteurs doivent être âgés de 19 ans ou moins
- b. au moins une des pièces doit être chantée à trois voix ou plus

2. Prix David Ouchterlony (Catégorie 106)

- a. les chanteurs doivent être âgés de 16 ans ou moins
- b. au moins une des pièces doit être chantée à deux voix ou plus

3. Prix Florine Després (Catégorie 108)

- a. les chanteurs doivent être âgés de 12 ans ou moins
- b. au moins une des pièces doit être chantée à deux voix ou plus

CHŒURS COMMUNAUTAIRES :

Un minimum de 13 chanteurs est exigé.
Une seule chanson populaire est permise.

1. Prix de l'Honorable Barbara J. Hagerman (Catégorie 100)

- a. la majorité des membres doit être âgée de 19 ans ou plus
- b. au moins une des pièces doit être chantée à trois voix ou plus

2. Prix George S. Mathieson (Catégorie 102)

- a. les chanteurs doivent être âgés de 19 ans ou moins
- b. au moins une des pièces doit être chantée à trois voix ou plus

3. Prix M. et M^{me} J.F.K. English (Catégorie 105)

- a. les chanteurs doivent être âgés de 16 ans ou moins
- b. au moins une des pièces doit être chantée à trois voix ou plus

4. Prix Margaret Wharton (Catégorie 107)

- a. les chanteurs doivent être âgés de 12 ans ou moins
- b. au moins une des pièces doit être chantée à deux voix ou plus

5. Prix Barbara Clark (Catégorie 109)

- a. les chanteurs doivent être âgés de 25 ans ou moins
- b. au moins une des pièces doit être chantée à trois voix ou plus

CHŒURS MASCULINS :

1. Prix de la Ville de Lincoln (Catégorie 101)

- a. réservé aux hommes
- b. aucune limite d'âge
- c. au moins une des pièces doit être chantée à trois voix ou plus